

DYPA

Dynamiques patrimoine et culture

JOURNÉE D'ÉTUDES « ARCHIVER LA COUR XIV^e-XX^e SIÈCLE »

Cette rencontre se tiendra à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée le vendredi 4 novembre 2016 et s'intéressera à la place que tient l'écrit à la cour. Elle fait suite à une première journée d'études tenue en juin 2015 autour des définitions et des usages des écrits de cour.

le vendredi 4 novembre 2016, de 9h30 à 16h30

[Université Paris-Est Marne-la-Vallée](#)

[Bâtiment Bois de l'Étang - Salle C219](#)

[5, boulevard Descartes](#)

[77420 Champs-sur-Marne](#)

[> plan d'accès](#)

Quelle place tient l'écrit à la cour, cet espace associé ordinairement au geste cérémoniel et à l'échange verbal ? Poser cette question nous semble un moyen pour approcher à nouveaux frais la nature de la cour, abstraction manipulée par tant de discours, mais qui

est aussi un agrégat de pratiques : regarder l'écrit et les logiques propres de ses apparitions et de ses sédimentations est en effet une voie pour tenir ensemble cette double nature de la cour. Dans une première journée d'étude, qui s'est tenue à l'université de Versailles-Saint-Quentin en juin 2015, nous avons rapproché différents types d'écrits qui jouaient un rôle dans la vie curiale (programme ou relation de cérémonies, registre d'officiers, almanach, entre autres) et mesuré leur importance dans les mises en ordre de la cour qui sans cesse restructurent son organisation et qui nourrissent sa fonction symbolique. Ces écrits conduisent les historiens à saisir des actions ou des logiques d'actions.

En outre, ces écrits fixent, chacun à leur manière, et dans des buts différents, des états de la cour. Toutes s'apparentent en ce sens à des pratiques d'archivage qui seront au cœur de cette seconde journée d'études prévue à l'UPE-MLV le 4 novembre 2016. Comment la cour se trouve-t-elle instituée par de telles pratiques ? Et comment agissait-on à la cour en l'archivant ? Cette double perspective invite à considérer les opérations d'archivage dans toute leur diversité. La notion d'archivage permet en effet d'étudier ensemble des séries d'archives et des écrits qui participent – de fait ou selon une logique explicite – à l'institutionnalisation de la cour. Par archivage, on entend aussi bien la mise en œuvre, dans un document singulier, d'une démarche de relation ou d'inventaire, que la production organisée d'une série documentaire, ou bien encore des opérations de réagencement après coup sous forme de collection ou de compilation. L'un des buts de la journée est bien de décroiser des traditions d'étude fondées sur des traditions documentaires, la réflexion sur le pouvoir de fixation de l'écrit et celle qui porte sur les modes et les usages de l'accumulation et de la conservation organisée des pièces liées aux procédures.

Considérer la cour au prisme de l'archivage implique donc aussi de tenir ensemble des temporalités différentes, ce qui incite à adopter une perspective de longue durée, de l'essor documentaire des cours aux XIV^e-XV^e siècles à leur réinvention post-révolutionnaire. On pourra ainsi interroger les apparentes pérennités documentaires au fondement d'une forme sociale et cérémonielle d'exercice du pouvoir qui est inhérente à l'existence du régime monarchique. On sera aussi particulièrement attentif aux moments de réagencements documentaires (constitutions de collections, opération de collecte, de copies et de compilations) où les accidents et les conjonctures documentaires sont des révélateurs d'enjeux politiques. On pourra dès lors non seulement s'interroger sur la manière dont la cour met à son profit des logiques et des pratiques d'archivage, mais aussi sa capacité à – comme les corps urbains – les susciter et les réinventer.

L'entrée dans la cour par l'archivage permet enfin d'interroger l'interaction entre la cour et l'État, le développement de la cour étant généralement présenté comme le moteur de celui de l'État mais aussi de leur inéluctable processus de séparation. Dès lors que l'histoire de l'administration doit intégrer notamment « l'analyse historique des conditions de création, de diffusion et d'archivage de la documentation » (R. Descimon, J.-F. Schaub et B. Vincent), elle ne peut faire l'économie de l'archivage de la cour, par lequel se rend manifeste son imbrication sociale, symbolique et fonctionnelle avec l'État.

> Télécharger le programme [PDF - 2 Mo]

> Télécharger l'affiche [PDF - 3 Mo]

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cet événement est organisé par Pauline Lemaigre-Gaffier (UVSQ-Dypac) et Nicolas Schapira (Université Paris Ouest Nanterre La Défense).